

**Une commune nouvelle,
pourquoi maintenant,
pour quel projet,
avec quels avantages financiers
et politiques ?**

PROPOSITION DE POWERPOINT

=

**BASE DE REFLEXION POUR COMMENCER
A DECLINER LES ORIENTATIONS DU PROJET DE
TERRITOIRE**

Pourquoi une commune nouvelle aujourd'hui ?

- Enjeux et mutations actuels
- Une identité de territoire et de mode de vie, des liens historiques et géographiques forts
- Un contexte favorable au regroupement
- Un projet de territoire ambitieux pour une commune forte et vivante
- Une commune nouvelle pour préparer l'avenir : avantages financiers et politiques

Enjeux et mutations actuels

Un contexte institutionnel et financier en pleine évolution:

- Renforcement des régions et de l'intercommunalité, affaiblissement des communes
- Des ressources communales qui vont continuer de baisser

La commune nouvelle est une réponse possible à ces évolutions

Page 3

Un contexte institutionnel et financier en pleine évolution :

- Renforcement des régions et de l'intercommunalité par la réforme territoriale, affaiblissement des compétences communales avec un réel risque pour les communes de se transformer peu à peu en « coquilles vides ».
- Des ressources communales qui continuent de baisser : réduction drastique des dotations de l'Etat, inconnue sur la réforme globale de la DGF en 2018, diminution des aides à l'investissement de nos financeurs traditionnels (Etat, Région, Département...)

La commune nouvelle est une réponse possible à la fragilisation du niveau communal issue de la réforme territoriale et de la contribution au redressement des finances publiques imposée par l'Etat.

Enjeux et mutations actuels (suite)

Pour apporter une réponse au besoin de proximité des habitants et assurer l'exercice de la démocratie locale

Pour mener des actions adaptées à l'échelle du bassin de vie

Pour avoir les moyens de faire face à des dépenses qui continueront d'augmenter et d'incomber aux communes

. **Préserver et continuer à apporter une réponse au besoin de proximité des habitants** avec des élus de terrain à l'écoute, des interventions réactives et efficaces ; l'institution communale reste la cellule de base de la démocratie et est la mieux reconnue par les citoyens.

. **Mener des actions adaptées à l'échelle du bassin de vie** : animation sportive et culturelle, soutien à l'action associative, au commerce, action sociale et accompagnement des aînés, accès aux soins, sécurité et tranquillité publique, circulation et stationnement, cadre de vie (aménagement, urbanisme, environnement)...

. **Avoir les moyens de faire face à des dépenses qui continuent d'augmenter** : charges de personnel, dépenses de fonctionnement, d'entretien et de mise aux normes du patrimoine communal (écoles, centres de loisirs, gymnases, salles polyvalentes, parcs, églises, cimetières...).

Une identité de territoire et de mode de vie Des liens historiques et géographiques

- Un cadre de vie homogène et qualitatif
- Présence de plusieurs services structurants sur ce territoire
- Un tissu associatif couvrant le territoire des 2 villes
- Des liens institutionnels et historiques étroits
- Un bassin de vie cohérent avec des territoires imbriqués les uns dans les autres

- . **Un cadre de vie homogène et qualitatif** : un patrimoine naturel et bâti de réparti de part et d'autre de la vallée de la Juine et une sensibilité environnementale partagée...
- . **Plusieurs services structurants présents sur ce territoire** : services de secours, gendarmerie, collège, 2 gares RER...
- . **Un tissu associatif couvrant le territoire des 2 villes**, des manifestations communes ou fréquentées par les mêmes personnes (14 juillet, forum des associations, ...)
- . **Des liens institutionnels et historiques** : appartenance à 5 syndicats communs (eau, assainissement, rivière, électricité, gendarmerie), à la même communauté de communes...
- . **Un bassin de vie cohérent avec des territoires imbriqués les uns dans les autres** et donc une échelle pertinente pour développer des politiques communales.

Un contexte favorable au regroupement

- L'appartenance à une même communauté de communes depuis le 1er janvier 2016
- Des finances saines dans les deux communes et des fiscalités très proches
- La possibilité de bénéficier du gel des dotations de l'Etat majoré de 5% maintenu jusqu'au 31 décembre 2016
- Une possibilité d'extension de la commune nouvelle à Janville après cette date tout en conservant les avantages financiers acquis au 31 décembre 2016

Page 8

Montant annuel garanti de la DGF de la commune nouvelle sur la période 2017-2019 :

- 2017 : 576 699 €
- 2018 : 576 699 €
- 2019 : 576 699 €

Estimation des dotations forfaitaires des 2 communes sans regroupement sur la même période :

- 2017 : 313 658 €
- 2018 : 304 160 €
- 2019 : 295 036 €

N.B. : les chiffres 2018 et 2019 pour les communes non regroupées ne tiennent pas compte de la contribution des communes au redressement des finances publiques, ni de la réforme de la DGF, prévue en 2018. Ces montants risquent d'être fortement revus à la baisse.

Exonérée de la baisse des dotations sur la période 2017-2019, la commune nouvelle ne subira pas d'effet de rattrapage à l'issue de la période du pacte de stabilité de la DGF et percevra donc en 2020, une dotation forfaitaire proche du montant perçu en 2017 (montant estimé à 466 000 € en 2020).

Taux d'impositions 2016 :

	Taxe d'habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
- Bouray-sur-Juine :	11,98	16,21	65,99
- Lardy :	12,71	18,37	48,92

Avec l'harmonisation des abattements et la possibilité de lissage sur 12 ans pour les trois taxes, l'impact fiscal du regroupement sera quasiment imperceptible pour les contribuables.

Source : simulations AMF et DDFIP

Un projet de territoire ambitieux pour une commune forte et vivante

Une commune nouvelle, pour quel projet ?



Page 7

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Construire une identité de territoire durable :
aménager l'espace dans le respect de
l'environnement, préserver la qualité de l'habitat
et les espaces naturels, développer les
circulations douces...



Page 7

Construire une identité de territoire durable :

- Aménager l'espace dans le respect de l'environnement, préserver la qualité de l'habitat et l'aspect village des deux communes, les espaces naturels et les terres agricoles
- Faciliter la vie des habitants avec un plan des déplacements global et une politique de stationnement adaptée aux abords des gares de RER, améliorer la sécurité de la circulation à la gare de Bouray en particulier
- Améliorer l'offre de transports en commun, mettre en place des navettes inter-quartiers, promouvoir le co-voiturage et autres dispositifs de mise en relation des voyageurs (ex. « rezo-pouce »)
- Améliorer les infrastructures routières et les voies de circulation entre les communes fondatrices et en particulier, développer les liaisons douces
- Adapter l'offre de logements aux besoins de la population à différentes étapes de la vie (familles monoparentales, jeunes, personnes âgées ou en perte d'autonomie...), en tenant compte du caractère essentiellement pavillonnaire des deux communes
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (services publics, entreprises, commerces et habitants) pour une politique de développement durable étendue au nouveau territoire de la commune nouvelle

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Animer la vie locale
associative, culturelle
et sportive...



Page 9

Animer la vie locale associative, culturelle et sportive :

- Soutenir et accompagner nos associations : mise à disposition des équipements sportifs, de locaux, appui logistique lors des manifestations, communication, aides financières
- Favoriser le développement de nouvelles pratiques sportives (handball et rugby par exemple)
- Proposer des événements culturels réguliers et diversifiés : élaboration d'un agenda culturel annuel dans des lieux maillant le territoire de la commune nouvelle (salles de spectacle, animations de rue), mutualisation des moyens logistiques et de la communication.
- Développer l'école des sports pour l'ensemble des enfants du territoire

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Développer et dynamiser
le commerce de proximité



Page 10

Développer et dynamiser le commerce local :

- Accompagner le développement du commerce dans les centres bourgs et aux abords de la gare de Bouray (banque, pressing, auto-école...) en faisant jouer la complémentarité sur le territoire,
- Favoriser l'accueil d'une moyenne surface sur le territoire
- Aider à l'installation d'artisans à la recherche de locaux ou de terrains,
- Soutenir l'animation commerciale par l'aide à la constitution d'une association des commerçants de la commune nouvelle, appui logistique et communication, mise en place d'une signalétique spécifique et uniforme sur l'ensemble du territoire,
- Développer le marché forain et les manifestations périodiques (marché de Noël, journées du terroir, marché bio...)

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Valoriser notre patrimoine,
promouvoir le tourisme
à partir des atouts du territoire



Page 11

Valoriser notre patrimoine naturel et bâti présentant un intérêt touristique ou historique, promouvoir le tourisme à partir des atouts de notre territoire :

- Valoriser nos parcs, nos jardins publics ou privés, nos promenades en bord de Juine et les chemins de randonnée
- Entretien nos bâtiments « historiques » ou d'intérêt touristique
- Accompagner le développement d'activités économiques locales autour du tourisme
- Faire connaître notre patrimoine et « l'animer » : journées du patrimoine, visites conférences, expositions, musée des vieux métiers...
- Développer nos relations avec les offices de tourisme pour mieux faire connaître le potentiel touristique d'un territoire proche de Paris et desservi par le RER

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Maintenir une offre de services structurante et de qualité sur le territoire (enseignement, santé, sécurité, secours, mairie annexe, poste, déchetterie...)

Services à la population...

Page 10

Maintenir une offre de services structurante et de qualité sur le territoire

- Consolider les liens avec le Centre de Secours, la Gendarmerie, le Collège, la SNCF
- Assurer la présence des services postaux sur le territoire avec la future agence postale de Bouray et le maintien du bureau de poste à Lardy Bourg
- Favoriser l'installation et le regroupement des professionnels de santé dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec une répartition équitable sur le territoire de la commune nouvelle.

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Garantir à nos enfants de
bonnes conditions de scolarité,
Les former à la citoyenneté



ÉCOLES

Garantir à nos enfants de bonnes conditions de scolarité :

- Possibilité d'harmonisation des rythmes scolaires
- Des ATSEM et des intervenants sportifs en nombre suffisant
- Des classes équipées avec les nouvelles technologies (classes mobiles...)
- Des locaux bien entretenus, rénovés et mis aux normes handicapés et énergétiques
- Des budgets pour les classes transplantées
- Des événements culturels et sportifs pour les scolaires
- Des écoles pérennisées sur les deux communes par une répartition destinée à prévenir les fermetures de classes ou les situations de sureffectifs.
- Formation et participation des jeunes à la citoyenneté, notamment à travers le conseil municipal des jeunes de la commune nouvelle.
- Engager une réflexion et les démarches pour l'implantation d'un lycée.

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Développer une action sociale de
proximité




ACTION
SOCIALE

Développer une action sociale de proximité :

- Créer un centre d'action sociale à l'échelle de la commune nouvelle pour une réponse globale et équitable élaborée à partir de l'analyse des besoins sociaux du territoire, une professionnalisation de l'action sociale communale et une complémentarité avec l'action de la CCEJR
- Développer les animations en direction des personnes âgées, mise à disposition de locaux adaptés pour les réunions et les activités.
- Développer des actions pour favoriser le lien social : jardins partagés, activités intergénérationnelles...
- Accueillir les usagers du CCAS dans un nouveau pôle de services dédié, cultiver le lien de proximité avec les bénéficiaires
- Développer des navettes pour que les habitants puissent utiliser les services présents sur le territoire de la commune nouvelle (commerces, poste, banque, professionnels de santé...)
- Développer le transport intra-communal.

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Assurer la tranquillité et la sécurité des habitants



SECURITE

Page 15

Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants :

- Développer les actions de prévention de la délinquance (présence accrue de la police municipale sur le terrain, extension des opérations voisins vigilants, opérations tranquillité vacances),
- Sensibiliser la population aux risques (prévention des arnaques, conduite à risque...)
- Etendre la vidéo-protection à l'ensemble d'un territoire cohérent dans le cadre d'un schéma global et d'un point de contrôle centralisé
- Surveiller nos édifices dits « sensibles » (écoles, lieux de culte), encadrer les manifestations communales
- Assurer la fluidité de la circulation aux abords des gares par un meilleur respect des règles de stationnement
- Donner à l'autorité municipale les moyens d'exercer ses pouvoirs de police (circulation, salubrité, troubles de voisinage, périls...)
- Accueillir le public dans des locaux adaptés implantés sur le territoire de la commune nouvelle.

Une commune nouvelle, pour quel projet ?

Offrir une même qualité de services publics communaux à tous les habitants de la commune nouvelle dans un contexte budgétaire contraint



SERVICES,
EQUIPEMENTS

Porter des projets d'investissement que les communes ne pourraient pas mener seules

Page 10

Offrir une même qualité de services publics communaux à tous les habitants de la commune nouvelle dans un contexte budgétaire contraint :

- Garantir la qualité de service en mutualisant les moyens
- Développer avec plus d'efficacité et de facilité de nouveaux services absents ou faiblement présents sur le territoire
- Permettre aux habitants d'effectuer leurs démarches (inscriptions scolaires, demande d'autorisation d'urbanisme, cimetière...) dans la mairie la plus proche de leur domicile, par exemple à la mairie de Bouray pour les habitants de Cochet et du Pâté.

Porter des projets d'investissement que les communes ne pourraient pas mener seules ou difficilement :

- Assurer une répartition des équipements cohérente et équilibrée sur le territoire
- Partager les équipements communaux existants, mutualiser l'entretien et les investissements (voirie, bâtiments, parcs, cimetières...)
- Bénéficier de subventions d'investissement plus conséquentes pour les nouveaux équipements

Une commune nouvelle

**Au service d'un projet de territoire ambitieux,
pour préparer l'avenir :
avantages financiers et politiques**

Une commune avec des moyens optimisés pour exercer ses compétences

- Mise en commun des moyens matériels et humains pour entretenir, mettre aux normes et rénover le patrimoine communal
- Plus d'expertise technique dans des domaines spécialisés : ingénierie publique, marchés publics, politique foncière, expertise juridique et financière...
- Plus de perspectives d'évolution pour les personnels en place

Des ressources financières stabilisées et la perspective d'économies

- Gel de la dotation globale de fonctionnement sur 3 ans
- Avantages sur le FCTVA et la DETR
- Economies dégagées sur les charges générales
- Mutualisation des trésoreries et des capacités d'autofinancement

Page 10

Gel de la dotation globale de fonctionnement sur 3 ans, un avantage encore maintenu jusqu'à la fin 2016 :

- Jusqu'à 10 000 habitants, garantie de stabilité de la DGF et des dotations de péréquation et majoration de 5% de la DGF : soit environ 500 000 € en plus sur 3 ans
- Garantie de maintien du pacte financier en cas d'extension de la commune nouvelle

Avantages concernant le FCTVA et la DETR :

- Versement du FCTVA, l'année de la dépense, d'où 2 années cumulées de FCTVA en 2017 et 2018
- Dotation aux Territoires Ruraux (DETR) étendue au nouveau territoire pour les dépenses d'investissement et priorisant les communes nouvelles

Des économies dégagées sur les charges générales :

- Mutualisation des contrats et des achats (maintenance, entretien, assurance, logiciels métiers, télécommunications...)
- Un moyen de contenir la masse salariale

Mutualisation des trésoreries et des capacités d'autofinancement,
maîtriser le recours à l'emprunt et à la fiscalité

Avantages politiques

- Préparer l'avenir en élaborant des politiques à une échelle plus pertinente et en mutualisant les moyens pour des résultats visibles
- Garantir la représentation et l'identité des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle
- Redonner du sens à la commune et des repères aux citoyens
- Renforcer la place de la commune au sein de la CCEJR
- Disposer d'une visibilité et d'une crédibilité accrues auprès de nos autres partenaires

Page 20

- **Préparer l'avenir** en élaborant des politiques à une échelle plus pertinente et en mutualisant les moyens pour des résultats visibles
- **Garantir la représentation des habitants des communes fondatrices** au sein de la commune nouvelle : maintien des conseillers municipaux et des adjoints des communes fondatrices, constitution des communes déléguées, maintien de l'accueil en mairie annexe
- **Renforcer la place de la commune au sein de la CCEJR** (11 sièges sur 45), recentrer l'offre de services communautaires sur la partie la plus peuplée de la Communauté
- **Redonner du sens à la commune** et des repères aux citoyens dans un contexte institutionnel en pleine évolution
- **Disposer d'une visibilité et d'une crédibilité accrues** auprès de nos autres partenaires (Etat, Département, Région, syndicats intercommunaux, Renault, AFPA...)

**Une commune nouvelle,
Pourquoi ?**

**Une commune de presque 7 500 habitants
est plus forte et compte davantage
dans le paysage institutionnel territorial**